



**COUR D'APPEL DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX**

ORDONNANCE

Nous, **Bertrand MENAY**, président du tribunal judiciaire de MEAUX,

Vu l'article 4 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu notre ordonnance de roulement en date du 12 décembre 2019 portant organisation du service des magistrats du siège à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu les ordonnances du premier président de la cour d'appel de PARIS du 30 avril 2020 portant affectation de M. Gaël CHARLIER, Mme Judith ALLENBACH et Mme Noémie GLIMOIS, juges placés, au tribunal judiciaire de Meaux à compter des 4 ou 5 mai 2020 ;

Vu les articles L. 121-3, R. 121-1, R. 212-3 à R. 212-5, R. 212-31, R. 212-37 et R. 212-42 du code de l'organisation judiciaire et l'article 137-1 alinéa 2 du code de procédure pénale ;

Vu la note de la direction des services judiciaires du 24 avril 2020 intitulée « *Note cadre de reprise d'activité DSJ* », dont il résulte notamment la levée des plans de continuité d'activité à compter du 11 mai 2020 ;

Vu l'avis des membres de la commission restreinte des magistrats du siège et du parquet en date de ce jour ;

Vu les nécessités de service liées à la mise en œuvre du plan de reprise d'activité ;

ORDONNONS la levée du plan de continuité d'activité du tribunal judiciaire de Meaux à compter du 11 mai 2020 ;

FIXONS le calendrier des audiences tenues et des permanences assurées au tribunal judiciaire de Meaux entre le lundi 11 mai et le dimanche 17 mai 2020 inclus

**selon les modalités figurant dans le tableau
annexé à la présente ordonnance**

DISONS que :

- l'annexe judiciaire du Mesnil-Amelot est fermée jusqu'à nouvelle décision, les audiences se déroulant au tribunal judiciaire de Meaux
- en matière civile pour les dossiers relevant du pôle civil général, du pôle social et du tribunal paritaire des baux ruraux :
 - en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, il peut être statué à juge unique
 - en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, les débats peuvent se dérouler en publicité restreinte
 - en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, lorsque la représentation est obligatoire ou que les parties sont assistées ou représentées par un avocat, le tribunal peut décider que la procédure se déroulera selon la procédure sans audience
- en matière pénale :
 - en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020, le président d'audience peut décider, avant l'ouverture de l'audience, que les débats se dérouleront en publicité restreinte ou à huis clos.

Fait à MEAUX, le 7 mai 2020

Le président,



Bertrand MENAY



TJ MEAUX - Plan de Reprise d'Activité

semaine du 11 au 17 mai 2020

Lundi 11 mai	Mardi 12 mai	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai
JLD-Rétention étrangers et pénal salle 4 Titulaire : P. PIERA Renfort : C. CHASSE Permanence Instruction D. RICHARD Permanence bibliothèque S. BOUSSO-SALL	JLD-Rétention étrangers et pénal salle 4 Titulaire : P. PIERA Renfort : C. CHASSE Permanence Instruction D. RICHARD Permanence bibliothèque A. COURILLON-HAVY	JLD-Rétention étrangers et pénal salle 4 Titulaire : A. PAPIN Renfort : V. OURSEL-ZUBER Permanence Instruction D. RICHARD Permanence bibliothèque E. RICHARD	JLD-Rétention étrangers et pénal salle 4 Titulaire : C. CHASSE Renfort : V. OURSEL-ZUBER Permanence Instruction D. RICHARD Permanence bibliothèque R. FERREIRA	JLD-Rétention étrangers et pénal salle 4 Titulaire : C. CHASSE Renfort : P. PIERA Permanence Instruction D. RICHARD Permanence bibliothèque V. PETEREAU
CAP QNC 9 H 00 dématérialisée J. ALLENBACH	JAF CAB 3 - HD/AD 9 H 00 Salle n°1 M. BOURDIN JAF CAB 1 - HD/AD 9 H 00 Salle B AS. CHALES	JAF CAB 4 - HD/AD 9 H 00 Salle B S. BOUSSO SALL	JAF CAB 3 HD/AD et conciliation 9 H 00 salle B M. BOURDIN	Audience pénale juge unique 9 H 00 Salle 1 E. CLARAC
	JAF CAB 4 - conciliation 9 H 00 Salle 1 S. BOUSSO-SALL		JAF CAB 4 - conciliation 9 H 00 Salle 1 S. BOUSSO-SALL	CAP MA 9 H 00 dématérialisée S. DOS SANTOS
	Débat contradictoire CD Meaux-Chauconin 9 H 00 salle visio JAP B. ARSAFI		Débat contradictoire CD Meaux-Chauconin 9 H 00 salle visio JAP B. ARSAFI	TPE 9 H 00 Salle 2 A. DEMONT
				Police 4ème (RENVOIS) 9 H 00 Salle 2 P. COMBES



JLD-Hospitalisations sous contrainte 14 H 00 Salle 4 C. CHASSE	Correctionnelle collégiale 13 H 30 Salle 1 président : J. NAHON assesseurs : F. ZEDDOUN G. MENEZ	Correctionnelle collégiale 13 H 30 Salle 1 président : G. SERVANT assesseurs : P. ROUX M. MEZZETTA	JLD-Hospitalisations sous contrainte 14 H 00 Salle 4 V. OURSEL-ZUBER	Correctionnelle collégiale 13 H 30 Salle 1 président : E. TEYSSANDIER-IGNA assesseurs : R. FERREIRA P. ROUX
Correctionnelle collégiale 13 H 30 Salle 1 président : E. TEYSSANDIER-IGNA assesseurs : C. VECCHIO V. BOISDRON	Audience pénale juge unique 13 H 30 salle 2 G. LESPIAUCQ	Audience pénale juge unique 13 H 30 salle 2 H. SEMMAR	Correctionnelle collégiale 13h30 Salle 1 président : J. NAHON assesseurs : G. LESPIAUCQ P. COMBES	Audience pénale juge unique (RENVOLS) 13 H 30 Salle 1 P. ROUX
	Intérêts civils (RENVOLS) 13 H 30 Salle 3 C. VECCHIO	JAF CAB 1 - CONCILIATION 13 H 30 Salle B AS. CHALES	Audience pénale juge unique 13 H 30 Salle 2 M. CART	
			JAF CAB 2 - HD/AD 13 H 30 Salle B C. DESCAMPS	

	Samedi 16 mai	Dimanche 17 mai
JLD-Rétention étrangers et pénal titulaire	P. PIERA	A. PAPIN
JLD-Rétention étrangers et pénal renfort	C. DESCAMPS	C. DESCAMPS
Permanence instruction-TPE-SAP	H. HENNEBELLE	H. HENNEBELLE

